



Conseil communal

Séance du 21 mars 2016

SJ3ACF - Office de la Naissance et de l'Enfance - Consultation ONE 0 à 6 ans des Trieux - Reprise par l'Administration communale de MORLANWELZ en qualité de Pouvoir Organisateur - Examen - Décision.

Référence : CC/16/3/9

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Melle PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, M. DEVILLERS François Conseiller communal – Député wallon, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 juin 2004 portant réforme des consultations pour Enfants ;

Considérant que l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) nous informe, dans un courrier du 02 octobre 2015, de difficultés rencontrées par la Consultation ONE de CARNIÈRES Trieux ;

Considérant qu'une réunion s'est tenue le 20 novembre 2015 en présence de la Coordinatrice accompagnement des consultations ONE situées sur le territoire de MORLANWELZ ;

Considérant que la consultation ONE des Trieux fonctionne sans Pouvoir Organisateur (PO) ; qu'elle rencontre des difficultés qui peuvent amener à sa disparition ;

Considérant que la disparition de cette organisation dans le quartier des Trieux sera préjudicieux pour les nombreuses familles qui la fréquente ;

Considérant la proposition du Collège communal, en séance du 23 novembre 2015, de reprendre sous son " autorité " l'organisation de cette consultation pour enfants ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

À l'unanimité :

Article unique. - L'organisation de la consultation ONE pour enfants 0 à 6 ans, située Rue des Écoles 7 à 7141 MORLANWELZ (CARNIÈRES), est reprise sous la tutelle de l'Administration communale de MORLANWELZ qui agira désormais en qualité de Pouvoir Organisateur (P.O.).

En séance, le 21 mars 2016
PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice Générale a.i.,
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU